

Belles familles de soldats

Attané

Dans les archives départementales numérisées de Haute-Garonne, la copie du livret matricule de **Alexis Alexandre Attané**, donne les informations suivantes :

Il est né le 23 juillet 1886 à Toulouse (Haute-Garonne), fils de Vincent Attané et de Darbas Anne, domiciliés à Le Plan.

Lors du conseil de révision de la classe 1906, il a déclaré résider à Cazères et être ouvrier tourneur.

Il avait les cheveux noirs, les yeux châtons, le front couvert, le nez petit, le visage ovale.

Il mesurait 1.66 m. Degré d'instruction générale : 2.

Pour son service militaire, il a d'abord été ajourné, puis classé « service auxiliaire ».

Mis en route le 6 octobre 1908, après un ajournement d'un an (faiblesse) et arrivé au corps de la 17^e section d'infirmiers et soldat de 2^e classe le même jour.

Maintenu dans le service auxiliaire pour une deuxième année, par décision de la commission de réforme du 18 octobre 1909.

Envoyé dans la disponibilité le 25 septembre 1910. Certificat de bonne conduite accordé.

Classé « service armé » par la commission de réforme de Saint-Gaudens du 10 novembre 1914.

Incorporé à compter du 24 novembre 1914, arrivé au corps du 83^e régiment d'infanterie de Saint-Gaudens et soldat de 2^e classe le dit jour.

Passé au 417^e régiment d'infanterie à Toulouse, le 7 octobre 1915.

Parti en renfort aux armées le 8 janvier 1915.

Blessé, évacué le 20 juillet 1916.

Passé au 169^e régiment d'infanterie le 10 octobre 1917.

Reparti aux armées (deuxième fois) le 10 octobre 1917.

Passé au 48^e régiment d'infanterie le 2 novembre 1917.

Envoyé en congé illimité de démobilisation le 18 mars 1919, au dépôt mobilisateur du 83^e RI, se retire au Plan.

Classé « affecté spécial » à la compagnie des chemins de fer du midi, en qualité d'homme d'équipe à Toulouse du 21 mai 1921 au 9 septembre 1921.

Décédé au Plan le 24 août 1921.

Blessures, actions d'éclats, décorations :

Blessé à Estrées le 20 juillet 1916 : plaie de la région maxillaire gauche par éclat d'obus

Cité à l'ordre du régiment le 3 février 1919 :

« *Sur le front depuis le début de la campagne (46 mois de front), a toujours accompli son devoir, a été blessé une fois* ». Croix de guerre avec étoile de bronze.

Campagnes : contre l'Allemagne du 24 octobre 1914 au 17 mars 1919.

Intérieur : du 24.11.1914 au 07.01.1915,

Aux armées : du 08.01.1915 au 20.07.1916,

Blessé (au dépôt) : du 21.07.1916 au 09.10.1917,

Aux armées : du 10.10.1917 au 17.03.1919.

*
* *

Autre famille Attané

Dans les archives départementales numérisées de Haute-Garonne, la copie du livret matricule de **Joseph Attané**, donne les informations suivantes :

Il est né le 10 novembre 1889 à Plagne (Haute-Garonne), fils de Michel Attané et de feu Garaud Marie, domiciliés à Plagne.

Lors du conseil de révision de la classe 1909, il a déclaré résider à Mane et être cultivateur.

Il avait un degré d'instruction générale : 2.

Pour son service militaire, il a été d'abord été ajourné en 1910 pour faiblesse puis exempté en 1911.

Classé « service armé » par le conseil de révision siégeant à Cazères, le 14 décembre 1914.

Incorporé à compter du 15 février 1915, arrivé au corps du 24° régiment d'infanterie coloniale de Perpignan et soldat de 2° classe le 17 février 1915.

Passé au 1° régiment colonial mixte le 16 mai 1915 (6° bataillon colonial du Maroc).

Passé au Maroc le 10 septembre 1915.

Rentré en France le 14.02.1918.

Aux armées le 19.02.1918.

Blessé, évacué le 20 août 1918.

Blessures, actions d'éclats, décorations :

Blessé le 20 août 1918 en montant à l'assaut par balle au genou droit.

Médaille militaire (avis du 1° RIC en date 17.09.1925).

Campagnes :

Contre l'Allemagne, aux armées : du 17.02.1915 au 9.09.1915,

Maroc : (CD) : du 10.09.1915 au 13.02.1918,

Contre l'Allemagne, aux armées : du 19.02.1918 au 20.08.1918,

Intérieur : (CD) Blessé : du 21.08.1918 au 11.11.1918.

Conserve le bénéfice de la campagne double (CD) jusqu'au 20 août 1919.

Proposé pour une pension de retraite de 3° classe par la commission de vérification de proposition de pension de la subdivision de Toulouse dans la séance du 26 juin 1919, pour amputation de la cuisse droite 1/3 moyen, suite à blessure au genou par balle.

Réformé définitivement n° 1, proposé pour une pension permanente de 100%. Décision de la commission de réforme de Toulouse du 5 juillet 1937 pour amputation de la cuisse droite au 1/3 moyen (90%) et nécrose du moignon (10%).

Pension définitive accordée le 2 juin 1938, à la suite de la commission de réforme de Toulouse en date du 5 juillet 1937, avec validité à compter du 5 juillet 1937.

Après la guerre, Joseph Attané a résidé à Cazères.

Bien qu'amputé, il était un des porte-drapeaux de l'association des anciens combattants.